

Protocole de l'Académie de Créteil pour la Sécurité

activité Escalade : Bloc et SAE

Introduction

L'enseignement et la pratique volontaire des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser. Ces activités constituent en premier lieu un champ d'apprentissage spécifique de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire tout au long de la scolarité. Ainsi, les programmes d'EPS des collèges et des lycées prévoient que les élèves doivent s'éprouver tout au long de leur scolarité au contact de ces APPN. [...] Circulaire n°2017-075 du 19-4-2017

Les conditions spécifiques d'exercice de ces enseignements et de ces pratiques justifient que les APPN soient soumises, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité rappelées dans la [note de service n° 94-116 du 9 mars 1994](#) et les [circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004](#) et [circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017](#). En complément de ces directives, le présent protocole académique énonce des conseils et des recommandations spécifiques à l'escalade (en blocs naturels et/ou artificiels, en Structures Artificielles d'Escalade (SAE)) devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

Ce protocole vise quatre objectifs essentiels :

- Garantir la sécurité des élèves
- Accompagner les enseignants dans l'application de la notion de chaîne de contrôle
- Eduquer au risque
- Uniformiser les pratiques afin qu'un élève vive un cursus avec les mêmes exigences

et présente deux types d'informations :

- Des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toutes les situations d'enseignement
- Des informations complémentaires pédagogiques, techniques et/ou didactiques.

Ce protocole sera l'objet d'actualisations régulières au regard des évolutions de la législation, des pratiques professionnelles et des différents retours sur expériences dudit protocole.

Préambule

L'éducation au risque suppose que les élèves soient confrontés à des situations présentant un risque subjectif dans des conditions de sécurité optimale et contrôlée de façon permanente par l'enseignant. Or l'activité escalade présente de nombreuses contraintes spatio-temporelles.

L'enseignant apporte son attention à tous les élèves, ce qui peut amener un contrôle visuel discontinu. Les contraintes de lieux et d'espace de surveillance engagent l'enseignant à de nombreux déplacements, enfin les modalités de pratique exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la chaîne de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper et plus particulièrement dans cette activité, qui engage totalement les ressources affectives et motrices des élèves.

En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle, sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT IRRECEVABLE dans l'activité ESCALADE et quel que soit le niveau de pratique.

Toute rupture dans cette chaîne de contrôle engage totalement sa **responsabilité professionnelle**.

Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordée à des élèves responsables et/ou responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d'une construction explicitement progressive d'une autonomie qui restera sous surveillance de l'enseignant dans le cadre scolaire.

En aucun cas, un élève ou un matériel ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle impératif à la pratique en sécurité.

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que la surveillance des élèves sont donc de sa responsabilité. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. » (Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017)

Trois temps seront observés dans ce protocole. Ils font référence aux conditions préalables à la pratique (avant), à l'enseignement d'une leçon (pendant) et la restitution de cette dernière à posteriori (après). Nous traiterons dans ce protocole les activités d'escalade que nous rencontrons dans l'académie (escalade en SAE de difficulté et/ou de bloc, Site Naturel d'Escalade (SNE) de blocs.

Nous vous rappelons que lors d'un séjour hors académie de Créteil, il est indispensable de prendre connaissance et d'appliquer les modalités et les conditions de pratique de l'académie d'accueil, **si ces dernières sont au moins aussi rigoureuses que dans l'Académie de Créteil**. Dans le cas contraire, si vous choisissez d'appliquer le protocole de l'académie de Créteil vous devrez, en amont du séjour, le faire valider par l'académie d'accueil.

 Education
au risque

 Chaîne de
contrôle

AVANT LA PRATIQUE

Structures Artificielles d'Escalade (SAE).	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les supports soient contrôlés périodiquement par un organisme agréé. - Respecter le règlement intérieur de la SAE (nombre de pratiquants sur la structure, pose des tapis...). - Contrôler que le cahier des Equipements de Protection Individuels (EPI) est à jour et disponible (Contrôle complet des EPI une fois par an obligatoire, devenir « Contrôleur EPI » ou « référent EPI » lors d'une formation qualifiante d'au moins un enseignant de l'équipe). - Connaître les règles d'utilisation de tous ses EPI. - Maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en difficulté en hauteur. - S'assurer que les cordes soient suffisamment longues et qu'elles aient toutes la longueur de la voie la plus longue (hauteur du plus haut relais + longueur du plus grand développé + 6m minimum). - Contrôler visuellement la structure (mur, ancrage, relais, tapis). - Délimiter et rendre visible les zones de travail (Echauffement, observation, repos, attente, topographie, distinction des couloirs, alternance de couleur de corde, zone de réception en bloc...). - S'équiper d'un harnais, muni d'une longe, d'une ou deux dégaines, d'un système frein permettant l'auto assurage. Ce dernier peut s'accompagner d'un système permettant la remontée sur corde (poignée, pédale, ti-bloc...). Cet équipement doit être porté durant toute la durée de la leçon. - Imposer une tenue adaptée : les cheveux attachés et les mains libres (retirer ses bagues et autres bijoux). - Afficher les consignes et le protocole de sécurité (CF annexes et lien académiques).
BLOCS en Sites Naturels d'Escalade (SNE).	<ul style="list-style-type: none"> - Demander les autorisations nécessaires (ONF, propriétaire, EPLE...). - Reconnaître les blocs praticables et les limites de zone de travail, situer les dangers éventuels, les zones interdites, accès aux secteurs et point de rassemblement. - Contrôler visuellement les lieux et systématiquement avant une leçon (risque de chute d'arbre, réceptions de bloc exposées, nombres d'enseignants nécessaires...). - Délimiter et rendre visible les zones de travail (Echauffement, observation, repos, attente, topographie...). - Connaître la météo (fort vent et pluie annulent une sortie) - Connaître les conditions de pratique : annulation si les blocs sont mouillés. - Rendre accessible les consignes et le protocole de sécurité (Classeur panneau d'affichage...).
PENDANT LA PRATIQUE DE L'ESCALADE DE DIFFICULTE (en voie)	
Structures Artificielles d'Escalade (SAE).	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'équipement des voies : en moulinette la corde passe dans les deux mousquetons du relais, la corde est non vrillée et choisie en fonction du couloir d'arrivée (contrôler que les cordes sont utilisées pour les voies auxquelles elles correspondent et éviter les risques de pendules). - Vérifier l'équipement du grimpeur (attention après les passages aux toilettes, retrait de vêtement...). - Vérifier la tenue du grimpeur (cheveux attachés, bijoux...). - Faire respecter les zones de travail et s'assurer que celles-ci soient toujours dégagées. - Faire appliquer les consignes d'assurage (toujours au moins une main serrée sur la corde de vie, assureur à distance d'une jambe du mur, ou à l'aplomb du relai en cas de dévers, et hors des couloirs de chutes, descente lente et régulière), de contre assurage (debout derrière l'assureur) et de confection du nœud de sécurité si utilisation d'un dispositif d'assurage non bloquant (nœud de sécurité proche du dispositif d'assurage lorsque le pontet du grimpeur est à la 2^{ème} dégaïne).

- Vérifier systématiquement les encordements de manière visuelle et tactile avant d'autoriser le départ dans la voie (double nœud de huit serré proche du ou des pontets + nœud d'arrêt (nœud de pêcheur) collé au nœud de huit. Ce deuxième nœud pourra être effectué par l'enseignant pour attester de sa vérification de la cordée.
- Adapter le nombre d'élèves simultanés à la configuration de la SAE, aux possibilités de contrôle des élèves, et du comportement des élèves. Un double encadrement est à privilégier en fonction des contextes.
- Equilibrer les cordées (éviter plus de 10kg d'écart (vriller la corde est occasionnellement possible : une vrille équivaut à peu près à 10kg d'écart), pas d'escalade en tête sans un système compensant le poids (Dégaine Ohm, safe tube...) si plus de 10kg d'écart.
- Vérifier en tête le **mousquetonnage des dégaines** et **des relais** (sens des dégaines et passage de la corde dans le bon sens et dans le mousqueton au doigt courbé, pas de **yojo**...).
- Le positionnement de l'enseignant favorise la surveillance permanente de l'ensemble des élèves. Ce dernier est présent sur l'atelier qui nécessite la plus grande attention.

PENDANT LA PRATIQUE DE BLOCS (sans corde et à hauteur limitée)

BLOCS en
Structure
Artificielle
d'Escalade
(SAE)

- Appliquer le règlement intérieur de la structure.
- Respecter les normes de réception en fonction de l'épaisseur des tapis.
- Contrôler et faire respecter l'organisation spatiale (respect par les élèves des différentes zones de travail, d'attente et de réception).
- Vérifier la tenue du grimpeur (cheveux attachés, bijoux...).
- Adapter le nombre d'élèves simultanés à la configuration de la SAE, aux possibilités de contrôle des élèves et du comportement des élèves.
- Le positionnement de l'enseignant favorise la surveillance permanente de l'ensemble des élèves. Ce dernier est présent sur l'atelier qui nécessite la plus grande attention.

BLOCS en
Sites
Naturels
d'Escalade
(SNE)

- Stopper la pratique en cas de bloc glissant ou de dégradation des conditions météorologiques
- former des groupes de 3 à 4 élèves.
- Mise à disposition de crash-pads et matériels de **nettoyage pour les chaussons** (tapis, chiffons) et les blocs si utilisation de magnésie (brosses pour nettoyer les traces).
- Faire respecter les zones de travail et s'assurer que celles-ci soient toujours dégagées.
- Respecter et faire respecter les lieux (traces, déchets, végétations, ensablement des blocs...).
- Faire pratiquer sur **les circuits autorisés et référencés**.
- Le positionnement de l'enseignant favorise la surveillance permanente de l'ensemble des élèves. Ce dernier est présent sur l'atelier qui nécessite la plus grande attention.

APRES LA PRATIQUE

Structure
Artificielle

- Vérifier visuellement et/ou tactilement (moulinette/matériel).
- ranger le matériel (vérification numéraire et fonctionnelle).

<p>d'Escalade (SAE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le cahier des EPI si nécessaire. - Contrôler visuellement la structure (mur, ancrage, relais, tapis). - Mettre à jour les degrés d'autonomie des élèves (équipement, assurance, contre-assurance, commandements, vérifications...).
<p>BLOCS en Sites Naturels d'Escalade (SNE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier visuellement et/ou tactilement les crash-pads. - ranger le matériel (vérification numéraire et fonctionnelle).- Mettre à jour les degrés d'autonomie des élèves (parade, placement des crash-pads, vérification de la redescente...). - Vérification de la bonne restitution du site.

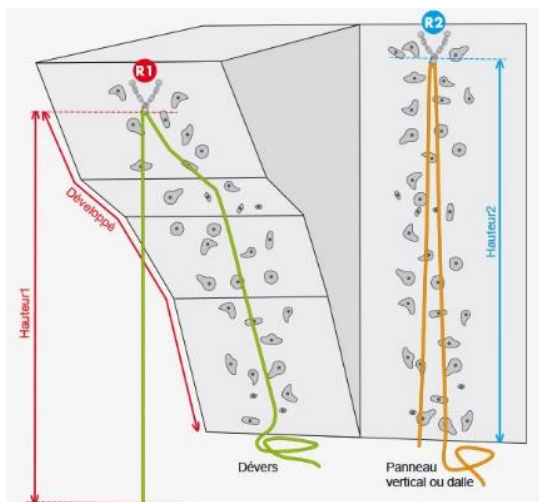
Annexes

LEXIQUE COMMENTE :

- **Gestes élémentaires d'assistance** : Il peut être nécessaire de remonter de manière urgente sur une corde en s'auto-assurant, afin de mettre un élève en sécurité. A cette fin, l'enseignant réalise un nœud de huit double qu'il fixe à un mousqueton à vis. Il va alors s'auto-assurer à l'aide d'un système frein autobloquant pour remonter sur la corde. Une fois au niveau de l'élève, il relie son pontet avec sa longe afin de mettre l'élève en sécurité. Remarque : l'encordement au mousqueton est réservé aux cas d'urgence et doit rester exceptionnel.
- **La mise du harnais** : Le pontet se trouve devant à hauteur du nombril. La ceinture au-dessus des hanches doit être ajustée au plus proche du corps. Les sangles des cuisses sont à plat, sans vrilles ni torsions.
- **La parade** : action de protection sur le grimpeur de bloc (ou sur le grimpeur en tête avant que la 1ere dégaine ne soit clippée). Différents types de parade sont possibles mais le principe commun est de diriger la chute du grimpeur sur le tapis en lui permettant d'arriver sur les pieds et en amortissant sa chute. Attention la parade nécessite un apprentissage sans lequel elle pourrait créer une situation de danger à la fois pour le grimpeur et pour le pareur. « Contenus d'enseignement Clés » Mains à plat / Contact au niveau des omoplates / Pareur pieds décalés d'avant en arrière, un pas en arrière de la zone de chute.
- **Le système de cotation** : échelle de difficulté permettant d'évaluer le niveau des voies, elle permet au grimpeur de choisir un parcours adapté à son niveau. En France elle s'exprime par un chiffre (entre 3 et 9) puis une lettre (a, b ou c). Le 5a est plus facile que le 5c lui-même plus facile que le 6a.
- **L'équipement des voies en fonction du couloir d'arrivée** : Certaines voies pouvant être en traversée, il faut vérifier que la corde choisie pour assurer correspond bien au relai de fin de voie pour éviter des pendules potentiellement dangereux.
- **Les consignes d'assurage** : ensemble des règles indispensables au déroulement de l'activité en toute sécurité : Double vérification par les élèves (dispositif d'assurage + encordement) avant la validation du professeur, assurage en 4 temps, communication dans la cordée.
- **Dispositif d'assurage sans assistance ni de système de blocage** : dispositif d'assurage où l'absence d'intervention de l'assureur sur la corde laissera la corde coulisser et le grimpeur tomber.
- **Dispositif d'assurage avec assistance ou système de blocage** : dispositif d'assurage où la forme ou un mécanisme permet à l'assureur de retenir le grimpeur sans appliquer d'effort sur la corde (sans toutefois lâcher le brin de vie).
- **Clippage des dégaines** : installation de la corde dans les dégaines dans l'ordre de l'ascension, en respectant le sens de passage de la corde dans le mousqueton (corde de l'assureur coté mur).
- **Relai** : point de fixation de la corde en sommet de voie, composé de deux points d'ancrage reliés entre eux pour palier à une déficience de l'un d'eux. La corde passe soit dans un double mousqueton inversé soit dans un maillon rapide.
- **Le yoyo** : fait de clipper une dégaine en prenant le brin de corde sous la dégaine précédente. La corde produit alors un Z entre le grimpeur et l'assureur. Il en résulte une situation de danger car le grimpeur, qui pense être en sécurité sur la dégaine du haut, est en fait assuré sur la dégaine du bas.



- **Les pré-requis de l'escalade en tête** : savoir lâcher en étant équilibré, savoir clipper une dégaine, maîtriser la descente du grimpeur et la technique d'assurage spécifique pour donner du mou sans lâcher le brin de vie.
- **Développé d'une voie** : distance pied du mur / haut du mur mesurée en suivant le profil.



- **Hauteur du mur** : distance sol / haut du mur mesurée verticalement (cf schéma).
- **Les circuits autorisés et référencés** : Le Cosiroc et la FFME gèrent en collaboration avec l'ONF un ensemble de propositions de parcours qui sont signalés par des repères de peinture et répertoriés sur des sites d'information et des topographies (topo).
- **Erosion du massif de fontainebleau** : certains blocs voient le niveau du sable à leur pied s'abaisser en raison du ruissellement et du passage des différents usagers de la forêt qui accélèrent l'érosion. Il faut donc rester sur les sentiers existants, porter les crash-pads (tapis de réception) plutôt que de les faire trainer au sol et ne pas creuser à proximité ou au pied des blocs.
- **Nettoyer les chaussons** : faire en sorte d'avoir les semelles propres, sans terre ni sable pour augmenter l'adhérence et éviter l'érosion du grès.
- **Remporter les déchets** : il n'y a pas de poubelles en forêt (coûts importants et problèmes liés à la faune), il faut donc prévoir un sac pour ramener ses déchets (et éventuellement ceux des visiteurs moins consciencieux). En tant qu'encadrant nous avons la responsabilité de laisser les lieux dans un état irréprochable.

